



Plaintes contre ses parents

Par luna_44

Bonjour,
j'avais une question, ma soeur a porté plainte contre nos parents (le motif était maltraitance) il y a quelques années, elle était mineur, toute la famille a été auditionné mais cela n'a pas abouti . Je me demandais si moi-même, étant mineur, si je porte plainte à mon tour et pour les mêmes raisons contre mes parents, est-ce qu'il y a plus de chances que cela aboutisse étant donné que ce serait la deuxième plainte contre les mêmes personnes pour les mêmes raisons et que cela a été effectué par deux de leur enfants ?
Merci beaucoup d'avance pour vos réponses

Par ESP

Bonjour et bienvenue.
Il faut vous confier à un adulte de en qui vous avez confiance.
Cela peut être un enseignant, un membre de la famille, ou un ami de la famille.
Contactez les services d'urgence : En France, vous pouvez appeler le 119, le numéro d'urgence pour l'enfance en danger.
Cherchez de l'aide auprès d'organisations : Il existe des associations comme l'Enfant Bleu ou la Fondation pour l'Enfance qui peuvent vous aider.